

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Brownson's Quarterly Review, January 1845.

EXTRAITS TRADUITS DU PREMIER ARTICLE.

M. Brownson répond au *Methodist Quarterly Review for July 1844*:
 « Cette *Revue* avait dit: Nous nous proposons de donner des preuves que
 « l'Eglise de Rome a toujours fait une guerre acharnée à la liberté de la
 « presse, et à la littérature, et que sa Police purgative et prohibitive se per-
 « pétue jusqu'à cette heure, non seulement contre la vérité de la Révélation,
 « mais aussi contre toute vérité naturelle et scientifique. L'instruction et la
 « Religion ont été également des victimes assujéties à son éternel despo-
 « tisme. »

M. B. répond: L'analyse de ce passage nous fournit quatre accusations
 distinctes contre l'Eglise de Rome. 1. Son hostilité à la liberté de la presse;
 2. à la littérature; 3. à la science; 4. à la révélation et à la Religion.

C'est avec mauvaise grâce qu'un méthodiste produise les trois premières
 accusations, quand bien même elles seraient fondées. Si nous sommes bien
 informé, la presse méthodiste elle-même est sous le contrôle des évêques et
 des anciens; et les méthodistes eux-mêmes se feraient un grand scrupule
 d'acheter des livres, même de leur dénomination, s'ils n'étaient pas publiés
 par leur propre société bibliothécaire, qui monopolise la principale partie de
 toutes leurs publications. Nous nous souvenons encore du tems, où les mi-
 nistres méthodistes passaient en proverbe pour leur ignorance; et qu'ils se dis-
 tinguaient par leur mépris de l'instruction et de toutes les sciences naturel-
 les; on nous exhorte d'amincir la poutre de notre œil avant que de vouloir
 ôter la paille de celui de notre frère. Mais considérons chaque accusation
 en particulier.

I. LIBERTÉ DE LA PRESSE.

La Revue méthodiste promet de donner des preuves que l'Eglise Catho-
 lique a toujours fait une guerre mortelle à la presse; mais elle a oublié de
 donner ces preuves. L'Editeur a apparemment cru que ses lecteurs étaient
 disposés à prendre ses assertions pour des preuves; il n'apporte pas un seul
 fait pour prouver ses avancés, et de plus il ne le pourrait pas. Prétendra-t-il
 qu'avant le seizième siècle, l'Eglise, comme église, a toujours fait la guerre
 à la liberté de la presse? Avant son invention, il n'y avait point de presse,
 dans le sens moderne de ce terme. Le réviseur méthodiste est-il en connais-
 sance avec les écrits des SS. Pères et des moines du moyen-âge? Avant
 l'invention de la presse, la chaire y suppléait. C'est là, que l'humble prê-
 tre parlait au roi sur son trône, comme à un homme et à un pécheur; et le
 moine, du fond de son monastère, ne craignait pas de reprendre le Pape
 lui-même.

L'art de l'imprimerie a été inventé bien longtemps avant la réforme, dans
 les bons vieux tems catholiques, et par un catholique. La gloire de cette in-
 vention appartient aux catholiques et non aux protestans, et qui sont les pre-
 miers qui l'ont saluée, et qui ont soutenu les premiers imprimeurs? Les di-
 gnitaires de l'Eglise Catholique; Les premiers imprimeurs en Italie, qui
 étaient compagnons de Faust, furent protégés par le Pape. Thomas Mil-
 ling, évêque d'Hereford, et l'Abbé de Westminster furent les patrons de
 Caxton, premier imprimeur d'Angleterre; et ce fut dans l'abbaye de West-
 minster que fut établi le premier office de l'imprimerie. Ce fut à l'aide de
 l'évêque Holm que Mathieson fut en état d'établir ses presses en Irlande;
 et tous ceux qui connaissent quelque chose de cette affaire savent que l'E-
 glise de Rome a toujours encouragé la littérature, et la libre multiplication
 des livres.

Mais la Revue Méthodiste apporte pour preuve de l'hostilité de Rome con-
 tre la liberté de la presse, son *Index purgatif*. Nous admettons l'existence
 de cet *index* mais comme s'étendant aux domaines temporels du Pape seu-
 lement; ainsi cela ne fait rien à la question présente. La Cour temporelle
 de Rome doit être jugée comme les autres Cours, et l'Eglise n'est pas plus
 responsable de ses actes que de ceux des Cours de France, d'Espagne, ou
 d'Angleterre. L'*index* de la Cour de Rome ne nous regarde comme catho-
 liques, qu'en autant qu'elle est une instruction pour tous les fidèles répandus
 dans le monde. Mais au surplus, qu'est-ce que c'est que cet *index*, dont on
 parle tant, et qui est un monstre si terrible pour les protestans? Ce n'est
 qu'un moyen de préserver les fidèles contre des ravages destructeurs de la
 licepce de la presse,

Personne, je le pense, de quelque religion qu'il soit, ne permettra indifférem-
 ment à toute espèce de personne la lecture de tout livre ou pamphlet, quel
 conque. Il y a des livres qui peuvent être bons pour des personnes qui pou-
 raient en profiter, mais, que des parens prudents ne voudraient pas mettre
 dans la main de leurs enfans. Un père chrétien ne tremblerait-il pas, s'il
 voyait dans les mains de son fils âgé de dix-huit à vingt ans, l'*âge de la-rai-
 son* de Paine, les *ruines* de Volney, le *système de la nature* du baron d'Hol-
 bach, ou les productions d'Eugène Sue. Les livres sont des compagnons;
 mais il y a des livres qui sont d'aussi mauvais compagnons que les autres.
 Tout le monde sait cela, et tout bon père de famille, s'il mérite ce nom, a
 son *index purgatif*. Les évêques méthodistes et les anciens permettront-ils
 dans leurs écoles les livres des universalistes, des unitariens ou des *Papis-
 tes*, ou tout autre mauvais livre.

Mais nous l'avons dit, l'*index* est seulement une affaire de discipline, et
 note simplement les livres qui ne sont pas approuvés par l'Eglise, dont la
 foi n'est pas saine, et qui sont dangereux pour la piété et la morale. Mais
 on nous dit que l'Eglise de Rome a établi une censure rigide de la presse.
 Il faut dire la *Cour* de Rome et non pas l'*Eglise* de Rome. Il faut se sou-
 venir que la censure de la presse a deux côtés, et que l'on peut dire quelque
 chose de bon en sa faveur. Car il n'y a aucun pays au monde qui tolère
 la liberté illimitée de la presse. Il y a des pays protestans dans l'Europe,
 la Prusse par exemple, qui porte la rigueur de la censure si loin, que les cen-
 seurs ont effacé le mot *liberté* équivalant au mot trahison. L'Angleterre se
 vante de la liberté de sa presse, elle n'établit point de *censure*, cependant elle
 restreint cette liberté en traitant de *libelles* les publications qui contiennent
 certaines doctrines. Tous ont leurs *index purgatifs*, les uns plus, les autres
 moins.

La Revue Méthodiste, au lieu d'apporter de fausses accusations contre
 l'Eglise de Rome, rendrait un plus grand service à Dieu et à son pays si
 elle employait son influence à mettre sur leur garde les jeunes gens contre les
 effets dangereux des presses licencienses de Boston et de New-York.

II. HOSTILITÉ A LA LITTÉRATURE.

« Mais, dit le Réviseur Méthodiste, l'Eglise de Rome a toujours exercé
 une guerre mortelle sur la littérature. » Nous ne savons pas précisément
 en quel sens le réviseur se sert ici de terme *Eglise de Rome*. Mais nous
 présumons qu'il ne nous contredira point, si nous l'attribuons à toute l'*Eglise
 latine*, pour au moins l'espace de mille ans avant la réformation, ainsi qu'à
 toutes les églises particulières qui reconnaissaient le Pape comme leur chef
 pendant tout ce temps. L'accusation est donc que toute l'Eglise latine depuis
 le sixième siècle, jusqu'au seizième, a fait une guerre mortelle et non-inter-
 rompue à la littérature. Maintenant le Réviseur ne fait pas seulement l'ac-
 cusation, mais il dit qu'il a dessein d'en donner les preuves dans son écrit.
 Le fait-il? point du tout—pas même l'ombre d'une preuve! Si l'Eglise a
 fait une si cruelle guerre à la littérature pourquoi n'apporte-t-il pas quelques
 décrets de concile universel, national, ou provincial, quelques bulles du pape,
 ou au moins quelques sermons, mandemens, lettres, ou autres écrits de quel-
 que cardinal, ou évêque qui condamnent la littérature dans ses différentes
 phases? Puisqu'il n'en trouve point? on peut donc penser qu'il n'en existe
 point.

Tous ceux qui ont quelque connaissance de la littérature ecclésiastique de
 l'Eglise savent qu'elle a toujours été une amie sincère et une généreuse pa-
 trone de la littérature: et si notre méthodiste avait eu la moindre connais-
 sance de littérature, il n'aurait jamais porté une accusation aussi fausse et
 aussi dénuée de bon sens.

Les premiers Pères de l'Eglise, St. Justin martyr, Clément d'Alexandrie
 Origène, Tertulien, St. Basile, Lactance, St. Jean Chrysostôme, les Gré-
 goires, St. Jérôme, St. Augustin, et les autres, n'étaient pas seulement les
 hommes les plus savans de leurs tems, mais ils pouvaient tenir place parmi
 les hommes les plus savans des plus beaux jours de la Grèce et de Rome.
 Pour un cœur chrétien la littérature ne consiste pas seulement dans la con-
 naissance des Poètes, comédiens, orateurs, et philosophes de la Grèce et de
 Rome payennes. Les catholiques n'ont jamais condamné l'étude de ces au-
 teurs, mais ils ont toujours senti que la littérature des premiers siècles de l'E-
 glise était plus riche, et convenait mieux à un disciple de Jésus-Christ. Et
 voilà la différence entre les catholiques et les protestans. Pour les protestans,
 les premiers noms qu'ils entendent, ce sont Homère, Virgile, Horace, Cicéron

et César. Les catholiques, au contraire, entendent nommer St. Jérôme, St. Augustin, St. Bazile le Grand, St. Jean Chrysostôme, St. Grégoire de Naziance, St. Grégoire de Nyse, St. Léon, St. Grégoire le Grand. Ils ont aussi leurs Poètes, leurs orateurs et leurs philosophes. Nos pauvres protestans n'ont rien de tout cela ; ayant quitté la maison de leur Père et dépensé la portion de leur divin héritage en une vie de trouble, de disputes des sectes, de querelles théologiques, prêts à mourir de faim, ils voudraient se rassasier des restes du paganisme. O, s'ils voulaient bien se souvenir que dans la maison de leur Père, il y a encore du pain en abondance !

Mais il n'y a jamais eu dans l'Eglise aucune période de tems, où les bons ouvrages de littératures grecs et romains n'aient point été étudiés et appréciés à leur juste valeur ; et nous devons aux anciens moines renfermés dans leurs cloîtres, tout ce qui nous reste des ouvrages de la Grèce et de Rome. Les moines ainsi que le clergé séculier, quoiqu'ils n'aient jamais placé ces ouvrages au-dessus des Saintes Ecritures, et des écrits des SS. Pères, cependant ils les étudiaient, et probablement dans ces "jours de ténèbres", ils les appréciaient mieux que nous ne le faisons même à présent. On parle du siècle de ténèbres, et de la renaissance des lettres, mais quand, et par qui cette renaissance des lettres a-t-elle eu lieu. Elle a commencé un siècle avant la naissance du protestantisme ; elle a été effectuée par l'encouragement et le patronage de l'Eglise de Rome. C'est le Pape qui donna un asile à Rome aux écoliers grecs qui s'enfuirent de Constantinople après sa prise par les Turcs. On a appris bien peu de chose des ouvrages grecs et Romains dans l'Occident qui n'ait été connu depuis longtemps avant la réforme.

Mais il nous faut comparer l'état de la société au sixième siècle avec ce qu'il était au seizième. Presque tout ce qui a été fait en faveur de la société moderne a été fait pendant ces mille ans, et nous affirmons sans crainte, qu'il n'y a aucun protestant dans l'Europe qui puisse montrer maintenant un état de société plus florissant qu'on aurait pu en trouver dans ces tems.

Au commencement du sixième siècle, comme nous l'apprenons de Guizot et de plusieurs autres, presque toutes les écoles l'Empire furent détruites, et il n'y avait pas encore d'institutions de théologie en vigueur ; si l'Eglise était si hostile à la littérature, c'était donc là l'état des choses qu'elle désirait ; si elle aimait tant l'ignorance, et qu'elle voulût le perpétuer, son cœur devait être content et satisfait. Mais fut-ce la conduite de l'Eglise ? Elle se mit aussitôt à l'ouvrage pour établir des écoles, de grandes écoles, de monastères, de cathédrales ; des écoles épiscopales et des écoles paroissiales. En 529 le concile de Vaison en France pressait l'établissement des écoles de campagne ; au commencement du sixième siècle, il s'éleva en Espagne des écoles cathédrales, où les parens amenaient leurs enfans qui étaient élevés sous les yeux des évêques et qui demeuraient sous le même toit (2 conciles de Tolet canon. I.). Dans le même siècle les moines Bénédictins fondèrent aussi leurs écoles qui se répandirent dans tout l'Occident. La plus célèbre fut celle de l'Île de Lérins fondée par St. Honorat et qui a produit Maxime, Fauste, Hilaire, Césaire, Vincent, Fucher, Salvius, et beaucoup d'autres grands personnages. L'école de Séville en Espagne a eu aussi une grande renommée. Mariana, historien Espagnol, dit de cette école, que ceux qui en sortaient devenaient illustrés par la probité de leurs mœurs, et par l'instruction, comme s'ils étaient sortis d'une citadelle de sagesse. Avant la fin du quinzième siècle tout l'Occident était rempli d'écoles et cela est littéralement vrai pour l'Angleterre et une partie de de l'Allemagne. Toutes les grandes universités de l'Europe ont été fondées avant la réforme, telles que les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford et de Cambridge. En Angleterre les écoles monastérielles, cathédralistes et paroissiales, qui ont presque toutes été détruites par la Réforme, donnaient une éducation à la portée d'une grande masse du peuple. L'Eglise n'a pas été moins zélée pour multiplier les livres, et pour établir des bibliothèques. Cassiodore a donné de bonne heure l'exemple en mettant sa belle bibliothèque au service du monastère du Mont-Cassin. Presque tous les monastères furent dotés et enrichis de nombreuses bibliothèques. Dans tous les monastères il y avait un *Scriptorium* où un nombre de moines étaient employés à copier et à relier des manuscrits. Mabillon parle du travail immense des moines de Cîteaux et de Grande Chartreuse qui étaient occupés à transcrire des manuscrits pour le bien du public. "Ne vous troublez pas" dit le pieux auteur de l'imitation, "à la vue du travail et de la fatigue, car les bons livres sont pour la gloire de Dieu, qui rendra à chacun sa récompense dans le ciel, suivant sa bonne intention. Quand vous serez morts, ceux qui liront les volumes que vous avez si bien écrits, priront Dieu pour vous ; et si celui qui donna une tasse d'eau froide à sa récompense, combien plus celui qui donne l'eau vive de la sagesse, aura-t-il sa récompense dans le ciel ?" Des terres et des domaines furent souvent légués pour le soutien des *scriptorium* des abbayes. Le Pape dans une lettre de 1246 prie les moines et autres personnes, d'envoyer à leurs propres dépens, des livres aux églises de Prusse et de la Livonie qui en étaient dépourvues. On ne peut retenir son indignation quand on se souvient que les riches bibliothèques des universités et des abbayes d'Angleterre fondées par les soins de tant de vertueux et savants ecclésiastiques pendant plusieurs siècles, ont été presque toutes détruites dans le seizième siècle par les doctes Réformateurs ; et on ne peut réprimer son dégoût contre le journaliste protestant, qui après que ses frères ont fait tout ce qu'ils ont pu pour détruire tous les monuments de la littérature ancienne, vient en avant en plein jour accuser l'Eglise Catholique d'avoir fait une guerre mortelle à la littérature. Hélas ! Il n'y a pas de plus aveugle que celui qui ne veut pas voir !

A continuer.

BULLETIN.

Canal de Beauharnais.

—La Religion Catholique vient de perdre, dans le Haut-Canada, un de ses ministres les plus respectables. Le révérend John McDonald, curé d'Alexandrie, est décédé vendredi dernier.

—On se rappelle que nous avons signalé plusieurs fois les dommages et même les mauvais traitemens, dont les malheureux habitans de la paroisse de Beauharnais étaient la victime, depuis que les travaux du canal y sont commencés. Il paraît que nos infortunés compatriotes ne sont pas encore rendus à la fin de leurs peines. Outre les griefs dont ils avaient déjà à se plaindre, nous avons appris que les désordres et les vexations s'y renouvelaient, depuis quelque tems, avec une violence et une audace qui faisaient craindre que ce qu'on y avait éprouvé les autres années ne fût rien en comparaison de ce qu'on appréhendait pour celle-ci. Mais ce qui nous paraît encore plus déplorable, et ce que le public apprendra sans doute avec peine, c'est que les infortunés habitans dont nous parlons, bien loin de recevoir protection et d'être dédommagés de leur souffrance, vont être réduits à la triste nécessité de tenter les moyens légaux pour se faire indemniser de leurs pertes. C'est du moins ce que nous donne à entendre la *Minerve* de jeudi dernier, dans un article qui, suivant nous, ne doit point passer inaperçu et qui nous paraît mériter l'attention du public et surtout du gouvernement. Il est fâcheux que le parlement n'ait pas pourvu aux moyens de réprimer ces désordres et de réparer les dommages ; mais, puisqu'il ne l'a pas fait, il nous semble que l'administration actuelle ne doit pas craindre de prendre la responsabilité d'un acte dont l'équité naturelle, aussi bien que toutes les lois divines et humaines, lui font un devoir.

Les gouvernemens sont établis surtout pour protéger les particuliers et empêcher qu'on ne leur fasse dommage. Ils doivent donc bien se garder de faire eux-mêmes ce qu'ils sont chargés de réprimer, et quand il leur arrive de commettre quelque injustice, leur devoir est de se hâter de la réparer au plutôt. Un gouvernement, quelque soit sa forme, doit donc toujours se regarder comme autorisé à réprimer le désordre et à réparer de suite le dommage dont il est la cause, surtout quand ces dommages sont indubitables. Car autrement l'administration ne serait plus revêtue des facultés et du pouvoir dont le gouvernement a besoin pour remplir ce qu'on peut appeler sa première fin, et il nous semble qu'une administration, qui consentirait à un si triste rôle, manquerait du premier élément qui fait son essence et que par conséquent elle ne pourrait conserver la confiance publique. Puisque les dommages encourus par les habitans du canal de Beauharnais sont indubitables, et que Son Excellence, le gouverneur en chef, en reconnaît, dit-on, lui-même l'existence, nous ne voyons pas pourquoi le ministère actuel pourrait craindre de prendre sur sa responsabilité un acte de justice reconnue. Car certainement personne ne peut trouver mauvais que le gouvernement rende justice. Or ce ne serait que pour rendre justice que l'administration actuelle prendrait sur elle la responsabilité de payer, aux habitans de Beauharnais, l'indemnité qui leur est si justement due : ses partisans ne pourront donc le trouver mauvais et lui refuser leur approbation. Quant à l'opposition, il est évident qu'elle ne pourrait décentement en blâmer le ministère, puisqu'elle ne pourrait l'accuser que d'avoir rendu justice, et encore à qui ? à des concitoyens, à des frères ! Il est donc clair que l'administration, en accordant de suite, aux habitans de Beauharnais, l'indemnité qu'ils demandent, sans attendre de poursuite, ne peut manquer d'avoir l'approbation de tous les partis ; au lieu qu'il nous paraît à craindre qu'il n'en soit tout autrement, si le gouvernement se laisse poursuivre. En effet, l'article de la *Minerve*, dont nous avons parlé, fait voir que dans le cas d'une poursuite, les frais ne peuvent être moindres que de £1,500 à £2,000. Puisque le ministère convient que les réclamations des habitans de Beauharnais sont justes et légitimes, il doit donc être persuadé aussi que les frais de poursuite retomberont sur la province. Ce sera donc encore £1,500 ou £2,000 qu'il faudra tirer de ses coffres en sus de l'indemnité et dont il nous semble que la Chambre pourra rendre le ministère en quelque sorte responsable. Car, suivant nous, il ne doit pas être moins responsable de ses omissions que de ses actions, et nous sommes persuadé que s'il laisse peser les frais de poursuite, dont nous venons de parler, sur le trésor de la province, on ne manquera pas de lui en faire un grief.

Toutes les raisons s'accordent donc à démontrer que le ministère actuel, en

prenant la responsabilité de la susdite indemnité, dans les circonstances présentes, rencontrerait les vœux de tous les partis, tandis qu'au contraire, en refusant de le faire, il ne peut manquer de s'attirer le blâme de ses adversaires. Qu'on ne nous dise pas que la conduite du dernier Parlement, en rejetant la pétition que lui présenta alors M. Colville, au nom des habitans de Beauharnais, doit être regardée comme une preuve de son opposition à la susdite indemnité. Car la discussion, qui eut lieu en cette occasion, nous a paru prouver tout le contraire. C'est du moins l'idée qui nous en est restée. Car si nous nous rappelons bien, le Parlement n'a pas repoussé la pétition de M. Colville parce qu'il ne voulait point indemniser les habitans de Beauharnais, mais parce que la susdite pétition lui était présentée d'une manière inconstitutionnelle. Puisque la Chambre se bornait à demander que le ministère se chargeât lui-même de la mesure, elle donnait donc à entendre qu'elle l'approuvait et qu'elle s'empresserait de la supporter sitôt qu'elle viendrait devant la Chambre suivant les règles du Parlement.

Nous espérons que les journaux de la province feront écho à l'article précité de la *Minerve* et que les feuilles constitutionnelles elles-mêmes ne manqueront point de faire entendre leurs voix et de donner leur appui à un acte justice qui intéresse, en même tems, l'intérêt général et l'intérêt particulier.

— Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de cette feuille le détail des événemens qui viennent de se passer en Suisse et dont nous avons donné également l'analyse dans notre dernier numéro.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Missionnaires.—M. Jos. Moreau, arrivé à Québec depuis quelques jours, doit en partir la semaine prochaine pour explorer le Saguenay en compagnie du Rév. Père. Bourassa. MM. Moreau et Bourassa doivent se rendre jusqu'au lac St. Jean et visiter aussi, nous croyons, les missions de St. Maurice. Nous espérons que le rapport de ces messieurs jettera un nouveau jour sur cette partie du pays importante pour la religion et aussi par les avantages qu'elle offre à la population agricole. Nous attendons ce rapport avec impatience, dans l'espoir de l'offrir à nos lecteurs dans deux ou trois mois.

Castor.

ROME.

— Un correspondant de Rome écrit à l'*Univers* à la date du 13 mars :

« La santé de Mgr. Capaccini donne en ce moment les plus graves inquiétudes.

« Sa Sainteté tiendra très prochainement au Vatican un consistoire où seront proclamés cardinaux Mgr. Altieri, nonce à Vienne, Mgr. Zacchia, gouverneur de Rome, et Mgr. Asquini, patriarche de Constantinople et secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers. Mgr. Morichini, nommé archevêque *in partibus*, recevra, dans ce même consistoire, l'institution canonique.

« Comme je vous l'ai déjà annoncé, c'est Mgr. Viale qui remplace à Vienne Mgr. Altieri. Le successeur de Mgr. Viale à la nonciature de Munich sera Mgr. Morichini, et non Mgr. Riario Sforza, dont on avait d'abord beaucoup parlé.

« Quant aux successeurs de Mgr. Asquini et de Mgr. Zacchia il n'y a rien encore de bien arrêté. On dit que Mgr. d'Andrea, nonce à Lucerne, pourrait bien être rappelé à Rome et nommé secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers. On parle aussi de Mgr. Antonelli, pro-trésorier, comme devant succéder à Mgr. Zacchia en qualité de gouverneur de Rome.

— On écrit de Rome, le 2 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il vient de paraître de nouvelles instructions concernant la censure des journaux et des imprimés. Tout manuscrit destiné à l'impression doit être soumis à l'inquisiteur local ou à son suppléant. Après qu'il l'a examiné, il le remet à l'ordinaire, et, s'ils sont d'accord, l'autorisation d'imprimer est donnée; mais, pour que l'auteur ne puisse plus faire aucun changement, le manuscrit demeure entre les mains des censeurs jusqu'au moment de l'impression; dès ce moment, l'imprimeur répond, sous des peines sévères, de toute espèce de changement. Après l'impression, les exemplaires sont remis aux censeurs, qui les confrontent avec l'original, et s'ils ne s'accordent pas avec l'original, on les confisque au profit du fies. Les ouvrages qui contiennent des réflexions et observations sur des pays étrangers doivent être soumis, en dernier ressort, au secrétaire d'Etat.

« Mgr. F. Isola, l'éminent jurisconsulte, est mort le 7 de ce mois à l'âge de 90 ans. Les papes Léon XII et Pie VIII professaient une grande estime pour lui. Après avoir rempli longtemps les fonctions d'*auditor santissimo*, il avait sollicité sa retraite. Une partie de sa fortune, qui est considérable, sera employée, conformément à sa volonté, à des fondations pieuses.

« Par décret du 22 janvier, l'inquisition a mis à l'index pour la chrétienté les livres suivans: *Doctrine religieuse et philosophique fondée sur le témoignage de la conscience*, par Emile Annolin; *Port-Royal*, par C. A. Sainte-Beuve; de *l'Union de la philosophie avec la morale*, par Ch. Bozeilli.

— On lit dans l'*Univers* :

La *Gazette de Simplan* publie l'extrait suivant d'une correspondance de

Rome, dont nous lui laissons la responsabilité, bien que le fait du refus catégorique du Saint-Père de recevoir M. Rossi en audience privé nous ait paru, de prime-abord, très probable. Les plus simples convenances, aussi bien que les usages internationaux, s'opposaient tout naturellement à ce qu'on reconnût le caractère diplomatique d'une personne qui, précédemment accusée de menées subversives dans le pays où on allait l'accréditer, en avait été bannie par mesure de sûreté publique. Le manteau de pair de France ne pourrait couvrir une incapacité radicale, sur laquelle, en pareil cas, la France n'eût plus facilement transigé que ne paraît le faire le gouvernement romain.

« On nous écrit de Rome: « M. Rossi, pair de France, dont la vie philosophique, disent les journaux français, a étonné, affligé et scandalisé la Suisse et l'Italie, est arrivé dans notre capitale, chargé d'une mission du gouvernement qu'il sert aujourd'hui. A son arrivée dans nos parcs du cabinet français de demander au Saint-Siège qu'il employât son autorité pour empêcher l'entrée des Jésuites à Lucerne, et que subsidiairement il tâcherait d'obtenir quelque mesure restrictive à l'encontre du clergé de France. Je puis vous annoncer positivement que le noble pair a demandé une audience au Saint-Père, et qu'elle lui a été catégoriquement refusée. C'est donc encore un projet radical qui vient d'échouer par la fermeté du chef de l'Eglise.

« Nous vous informons aussi que nous-tenons de bonne source que le général des Jésuites, bien loin de se laisser intimider par les menaces des radicaux suisses, vient de prendre des mesures pour que les Jésuites se rendent dans le plus bref délai à l'invitation de Lucerne qui recevra les intrépides et zélés fils de Loyola.»

« Cette correspondance, datée du 15 mars, dont nous garantissons la vérité, consolera les catholiques de la Suisse et fera voir à tous les radicaux le cas que le Pape, les Jésuites et les conservateurs font de leurs menaces.»

FRANCE.

— On lit dans l'*Univers* :

Un de nos lecteurs nous prie de signaler la généreuse et douce charité des frères des Ecoles chrétiennes de la Maison-Mère du faubourg Saint-Martin. Ce quartier, comme vous le savez, nous dit-il, est peuplé d'ouvriers qui vivent au jour le jour. L'hiver si douloureusement long de cette année en laisse beaucoup sans ouvrage et livrés aux horreurs de la faim. Les bons et admirables frères, dont les ressources sont cependant si restreintes, n'ont pu voir, sans en être profondément touchés, les douleurs et les besoins des pauvres. Ils se sont imposés des privations afin de venir à leur secours, et tous les jours, depuis un mois, quarante à cinquante malheureux viennent prendre part à un potage abondant et de bonne mine que leur a préparé la charité des frères.

Ce qui me touche le plus dans ce bienfait, car j'en suis témoin chaque jour, c'est l'air de joie, c'est la bonté qui animent la figure si bienveillante et si douce des membres de la communauté à qui est dévolu l'honneur de servir les pauvres; se sont les égards qui les accueillent, la sérénité du regard, les soins empressés et joyeux, la bienveillance si simplement sainte des distributeurs. Oh! ce n'est point là de la charité officielle, ni des largesses philanthropiques! Ni l'une ni l'autre ne mettent à l'aise, comme la charité chrétienne, le malheureux qui reçoit leurs dons. Ici au contraire le cœur est dilaté, et la joie d'une vive reconnaissance brille sur tous les visages.

— Nous lisons dans la *Gazette de Languedoc* :

« Toulouse, 14 mars.—Une de ces touchantes cérémonies, si intéressantes pour la religion, a eu lieu hier, à huit heures du matin, dans l'église de Saint-Jérôme. Une jeune personne, de 25 ans environ, née et longtemps domiciliée à Marseille, que des circonstances heureuses pour elle ont appelée à Toulouse, a solennellement abjuré le protestantisme, dans lequel elle avait été élevée. Après avoir pour jamais renié l'erreur et prononcé, en présence d'une nombreuse assemblée et en face des autels, sa nouvelle profession de foi, cette intéressante demoiselle a reçu le saint baptême et participé, pour la première fois, au plus auguste de nos sacrements. La piété et le recueillement de la jeune néophyte ont profondément édifié les assistants. C'est un jour de fête pour les amis de la nouvelle catholique, qui doit sa conversion aux soins éclairés et au zèle de M. l'abbé Laportalère, vicaire de la paroisse, délégué par Mgr. l'archevêque pour recevoir son abjuration et la faire participer au banquet eucharistique.

« Il y a quelques jours à peine qu'une semblable cérémonie a eu lieu dans la chapelle particulière des sœurs de charité de la paroisse Saint-Etienne et nous sommes informés que, par les soins de pieux ecclésiastiques, nous aurons sous peu à annoncer deux nouvelles conversions de protestants.

— Le conseil central de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, fondée par Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, pour le rachat et le baptême des enfans nés de parents idolâtres, a eu l'heureuse pensée, dans sa séance du 7 de ce mois, de réaliser le vœu exprimé à son lit de mort par ce vénérable prélat, en lui donnant pour successeur dans la présidence de l'Œuvre Mgr. l'archevêque de Calcédoine, supérieur-général des missions de Piepus, déjà membre du conseil. Sa Grandeur vient d'annoncer son acceptation à NN. SS. les prélats de France qui veulent bien favoriser cette Œuvre. Sa lettre leur donne le détail des sommes déjà collectées et qui ont reçu leur pieuse destination dans diverses provinces de la Chine, ainsi que le chiffre des recettes nouvelles dont l'emploi analogue sera fait incessamment.

ALLEMAGNE.

(Correspondance particulière.)

Wurtzbourg, 14 mars.

Le siège épiscopal de Breslau, en Silésie, va enfin être rempli, et rempli

dignement. M. Dienpbrock, appelé par les vœux du roi de Prusse, élu par le chapitre, et cédant aux invitations du Saint-Père, a enfin accepté le rude fardeau que tant d'autorités réunies s'accordaient à lui imposer. On pourra d'ailleurs parfaitement juger des difficultés sans nombre qui l'attendront par un mémoire, publié récemment sur l'état de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Breslau, par M. Movers, professeur de cette même Faculté.

SUISSE.

— Nous tirons tous les détails suivants de l'Univers :
Bulletin.

« Des bandes meurtrières, écume de la nation suisse, s'avancèrent dans la journée d'hier, bien commandées, sur notre ville, laissant sur leur gauche la petite ville de Surzée, qui avait été fortifiée de manière à la mettre à l'abri d'un coup de main. Elles se portèrent inopinément, par Russwill et Hüllbühl, sur l'Emme et sur le Königsbach. Un combat meurtrier s'établit sur les bords des deux torrents, entre les troupes lucernoises et les corps-francs, quatre fois plus forts qu'elles. Les premières occupaient en force Surzée, Munsters et Malters, et ne pouvaient par conséquent se réunir assez tôt pour s'opposer à cette attaque.

« D'épouvantables décharges à mitraille renversaient les lignes entières des assaillants, qui y répondaient par un feu d'artillerie très nourri, mais qui ne produisait que peu d'effet. A la nuit tombante, le combat demeura suspendu, et les assaillants se disposèrent à le recommencer le lendemain de grand matin, sur les hauteurs qui environnent et commandent la ville.

« Ce matin, 1er. avril, l'ennemi a été battu et entièrement dispersé ; six cents hommes des corps-francs avaient payé leur audace de la vie. Plusieurs de leurs chefs et beaucoup de soldats prisonniers entrèrent dans la ville suivis d'un butin considérable en armes, chevaux, canons, caissons et chariots.

« Les contingents du haut et du bas Unterwaldem, qui, forts de 900 hommes, étaient entrés en ville dès la veille, firent près du point de l'Emme des prodiges de bravoure dignes des exploits de leurs vaillants aïeux. Leur valeureuse troupe, à peine entrée en ville, se porta aussitôt au-devant de l'ennemi, qui fut en peu d'instants renversé et mis en fuite.

« A neuf heures du soir, un bataillon de lignes et trois compagnies de chasseurs-carabiniers de Zug entrèrent en ville ; ce matin ces braves troupes se lancèrent avec une bravoure égale sur les ennemis.

« A deux heures du matin, un bateau à vapeur nous avait amené un bataillon et deux compagnies de carabiniers d'Ury. Ces braves voulurent à l'instant même entrer en partage des lauriers de la victoire, et ils les cueillirent en effet, en mettant en pleine déroute ce qui restait encore des corps-francs.

« Les troupes cantonales de toutes armes se sont également distinguées par leur noble dévouement à la cause de la patrie et par le plus héroïque mépris des dangers et de la mort.

« La bienfaisante Providence a encore une fois veillé sur le canton de Lucerne et sur ses fidèles et bien-aimés frères et alliés. Jusqu'ici les vainqueurs ne comptent que trois morts et que quelques hommes légèrement blessés. La compagnie Zelgues, de Stanz (Unterwalden), qui, coupée du pont de l'Emme, s'était vue forcée de se disperser pendant quelques instants, a seule perdu quelques hommes, qui jusqu'ici n'ont pas été trouvés. Nous espérons que la main protectrice de la Providence se sera de même étendue sur ces braves alliés.

— Divers journaux rapportent un épisode fort curieux des événements de Lucerne. Au moment où les corps-francs approchaient de la ville, quelques troupes lucernoises, deux ou trois bataillons, se replièrent devant eux. Cette circonstance augmenta le courage des assaillants ; ils insultaient déjà aux vaincus : « Vous attribuez la victoire des vieux Suisses dans le Valais à cette créature que vous adorez à côté du Créateur, s'écriaient-ils ; nous sommes déjà venus dans le canton de Lucerne un jour de fête de votre idole ; nous y revenons encore un de ses jours de fête : eh bien ! qu'elle vous protège, maintenant, votre Marie ! »

Or, il est bon de savoir que la bataille d'Ardon dans le Valais, l'année dernière, fut livrée un jour de fête de la sainte Vierge, dans le mois de mai, spécialement consacré d'ailleurs à son culte ; cet hiver, les corps-francs ont attaqué Lucerne pour la première fois le jour de l'Immaculée Conception, et le 31 mars, jour de leur dernière attaque, était le jour de l'Annonciation.

A cette remarque il faut en ajouter une autre : c'est que la fête de l'Annonciation ayant été, cette année, transférée au lundi de Quasimodo, et ces translations n'étant jamais indiquées dans les almanachs suisses, il a fallu que les corps francs eussent une intention bien prononcée de profaner de nouveau une fête de la Vierge, pour qu'ils se soient procuré des renseignements sur le jour où l'Eglise célébrait un office en son honneur.

— Nous recevons à l'instant de Lucerne une lettre que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs dans toute son énergique simplicité :

« Dieu vient de prononcer son jugement, et nous pouvons dire avec le prophète : Ce ne sont pas là des paroles ou des discours dont on n'entende pas les voix. (Ps. 18. 4.)

La Suisse n'a plus, en réalité, d'autorité fédérale ; c'est ce qui permet aux autorités cantonales de se livrer à tous les emportements que leur inspirent leurs passions. La Diète, siégeant pendant un mois à Zurich, n'est parvenue à élaborer péniblement qu'un conclusum portant une molle désapprobation, suivie d'une équivoque interdiction de corps-francs. Les cantons conspirateurs ont fait un égal mépris du décret de la Diète et des avertissements

des puissances qui ont prononcé des menaces sans effet. Au moment où se manifestent des dangers nouveaux et plus grands que les premiers, Lucerne réclame l'assistance du Vorort et de la Confédération ; le Vorort se borne à adresser à Argovie un simple lettre d'éportatoire, à laquelle il est répondu que le gouvernement d'Aarau ne peut rien contre les corps-francs, mais en revanche il exhorta Lucerne à amnistier tous les réfugiés, c'est-à-dire à rappeler dans ses murs ses plus furieux ennemis. C'est sous de pareils auspices que vient de s'accomplir le nouveau forfait dont notre ville pouvait devenir la victime.

C'est au saint temps de l'avent, et à la grande fête de la Vierge Immaculée, qu'a été livré le premier combat ; le second a eu lieu au saint temps pascal, le jour de la grande solennité de la maternité divine. C'est avec une sacrilège intention que ces deux jours ont été choisis par les chefs des corps francs en tête desquels marchaient les bannis volontaires de Lucerne.

Le 31 mars, on apprit à Lucerne l'entrée de cette troupe impie dans le canton ; elle avait pénétré par le point le moins fortement défendu, et se portait avant le blasphème et la menace à la bouche ; des dépositions assermentées ont constaté que beaucoup de ces hommes de meurtre ont montré aux habitants des villages occupés, des cordes et des couteaux de boucher soigneusement aigilés, en leur disant : Demain nous rapporterons les têtes de vos prêtres. Ils étaient parvenus aux portes de Lucerne ; et avaient même déjà occupé quelques maisons du faubourg de Bâle, lorsque entrèrent en ville, avec des cris de joie, les milices d'Unterwalden. A cinq heures du soir, un épouvantable feu d'artillerie et de mousqueterie ébranlait les maisons de la ville, et du haut des clochers des communes voisines, la lugubre voix du tocsin remplissait l'air de ses gémissements. A cinq heures du matin, le 1er. avril, le combat recommença avec une nouvelle fureur.

La victoire est demeurée à la cause de la foi catholique et de la justice, et l'irruption des routiers (car ce n'était pas là une guerre et ceux-ci n'étaient pas une armée) a été repoussée. Cette fois, l'invasion était bien combinée et les corps parfaitement bien organisés ; leur attaque fut désespérée, car ils savaient à quel peuple et à quels chefs ils avaient affaire. Ils étaient plus de 5,000 Berne, Argovie, Bâle-Campagne, Soleure, Vaud, Zurich, Schaffhouse, leur avaient fourni des auxiliaires ; quelques-uns même étaient accourus, en amateurs, du Lade et de la chaud-de-Fonds, canton de Neuchâtel. Un certain nombre fesaient, par leur bonne tenue, contraste avec la masse des corps-francs, composée de gens en guenilles, recrutés à prix d'argent.

Lorsque les fugitifs du 8 décembre reçurent la sommation de se présenter par devant les juges d'instruction, ils répondirent avec dédain qu'ils y viendraient, mais non pas pour être interrogés. Leur parole s'est fort mal accomplie, car un grand nombre d'entre eux sont, morts ou vifs, sous la main de la justice divine ou humaine. Edouard Schnyder et le docteur Steiger, précédemment rédacteurs du *Fédéral*, sont parmi les prisonniers, et l'on sait de quel esprit cette feuille était animé contre l'Eglise. Ils nous disent que si le 8 décembre les radicaux s'étaient rapidement portés du champ de l'Emme sur Lucerne, où ils avaient dans la soirée du 1er. avril occupé la hauteur du Güttsch, la ville eût été enlevée. Humainement parlant, cela peut être mais que l'on nous dise pourquoi dans ces deux occasions, l'une et l'autre décisives, le cœur ou le conseil leur a manqué ? Je vais le leur apprendre. On raconte que les réfugiés lucernois ont célébré un prétendu repas pascal, une agape libérale, où, dans leur délire blasphématoire, ils se communiquaient réciproquement avec de la brioche et des coupes remplies de vin ; ce qu'ils avaient encore en vue, en fait de profanations de choses saintes, se lit dans des pièces de vers et dans des proclamations imprimées sur les prisonniers, et qui, un jour sans doute, parviendront à la connaissance du public. Dans une maison du faubourg dit le *Bas-Fond*, où ils avaient pénétré le 31 au soir, ils avaient arraché des murs des crucifix et des images de saints que l'on retrouva brisés sous leurs pieds.

De notre côté, les milices du haut et du bas Unterwalden, auxquelles Dieu réservait la gloire de décider de la victoire, avant de quitter Sarnen et Stanz, avaient posé leurs armes ; agenouillés et se frappant la poitrine, elles recevaient l'absolution générale de leurs curés respectifs. Etonnez-vous que, s'élançant comme des lions sur le champ de bataille, ces braves chrétiens aient porté la terreur et la mort dans les rangs des ennemis. Parmi les prisonniers qu'ils ramenèrent à Lucerne figurent le pasteur protestant de Brugg et l'apostat Edouard Knochel, anciennement cordelier du couvent de Lucerne, où il a laissé les plus honteux souvenirs, et qui, après avoir abjuré sa foi et pris femme, s'était improvisé médecin à Berne, et avait voulu visiter en terroriste la ville où pendant des années, il avait porté la robe de franciscain. Ces faits si disparates découvrent aux yeux de la foi la cause réelle du triomphe des uns et de la déroute des autres.

C'est au moment du plus grand danger que nous arrivèrent nos braves alliés d'Unterwalden ; il semble que le bienheureux Nicolas Van-der-Flue, dont le corps y repose et auquel le peuple avait fait de si nombreux pèlerinages, nous les ait envoyés au moment même où nous avions si grand besoin de leur assistance. D'autres faits encore, que l'ignorance humaine attribue au hasard, montrent le doigt de Dieu, qui seul gouverne les destins. Je le répète, il y a là un visible jugement de Dieu, et si cette seconde expérience ne suffit pas pour en convaincre nos ennemis, d'autres leçons pourront encore leur donner de plus palpables enseignements.

Qu'est devenue l'ancienne bonne foi suisse ? Elle a fait place à la plus insigne perfidie et à des bassesses dont rougiraient des sauvages. Berne fait publier le conclusum de la Diète, et en même temps l'on conduit à Nidau

de l'artillerie pour la livrer aux corps-francs : Argovie imite cet exemple en faisant conduire ses pièces à Arbourg, où les corps-francs viennent s'en emparer. En même temps 40 quintaux de viande, 18 tonnes de vin et plusieurs milliers pesant de pain sont envoyés à Zofingue pour reconforter les bandes. Les pièces d'artillerie et les caissons pris sur les corps-francs témoignent trop hautement de la conviction de Berne et d'Argovie à une entreprise inouïe dans les annales de la Confédération, et où la trahison le dispute à la cruauté. Ce sont là des conséquences nécessaires des principes de nos libéraux; et l'on se tromperait si on pensait qu'il est possible aux radicaux d'agir autrement, lors surtout qu'ils sont imités et appuyés par des gouvernements cantonaux.

Le nombre des corps-francs était pour le moins double de celui des défenseurs de Lucerne. Ils avaient 1,200 carabiniers parfaitement armés, dix pièces d'artillerie, tant obusiers que canons, et des fusées à la congrevé. Tout cela est aujourd'hui aux mains des vainqueurs. Malgré de si formidables moyens d'attaque, la disproportion entre les morts et les blessés des deux troupes est si prodigieuse, qu'amis et ennemis en sont également étonnés. On n'a pas pris la peine de compter les cadavres des vaincus; mais on sait qu'ils en ont été relevés plusieurs centaines; quant aux troupes lucernoises cinq morts seulement ont été constatés. Le nombre des prisonniers monte à plus de deux mille, que faute d'un meilleur local, on s'est vu forcé d'enfermer dans l'église des Jésuites et dans celle des Franciscains. Nouveau crime à la charge des Jésuites, dont l'église, qui depuis quatre-vingts ans ne leur appartient plus, mais qui continue de porter leur nom, sort de lieu de réclusion à des patriotes malheureux. La valeur des prises faites sur l'ennemi peut être estimée à plus de 200,000 fr. de Suisse (300,000 fr. de France), et notre arsenal conservera fidèlement l'artillerie conquise sur nos prétendus confédérés.

—Un journal Suisse fait sur le grand nombre des prisonniers tombés au pouvoir des Lucernoises, l'observation suivante :

“On s'étonnera sans doute qu'il ait été fait, à Lucerne, un si grand nombre de prisonniers. C'est pourtant facile à expliquer; d'une part, le soldat courageux dans la bataille est magnanime après la victoire; d'une autre part, ces volontaires radicaux se jetaient aux genoux du vainqueur, et lui demandaient la vie au nom de leurs femmes et de leurs enfants. Nous n'avions pas le courage, disaient les habitants des petits cantons, de leur rendre justice.

“Que fera Lucerne de tous ces prisonniers? Le devoir de la défense personnelle, le droit des gens, les lois militaires ont prononcé sur leur sort; partout en Europe, en Allemagne, en France, dans le Tessin, en Argovie, à Berne, ils seraient déjà passés par les armées. Mais Lucerne n'en agira point ainsi: il leur demandera par écrit la promesse qu'ils ne feront plus un acte, qu'ils n'écriront plus une ligne, qu'ils ne diront plus un mot contre ceux qui leur ont accordé la vie, et puis... il les laissera aller.”

—Nous recevons de Lucerne des détails fort remarquables sur certains faits relatifs aux combats des 31 mars et 1^{er} avril, et dont la partie purement militaire sera bientôt authentiquement exposée dans le rapport que l'état-major du corps d'armée lucernoise prépare pour être mis sous les yeux des deux conseils.

“Les prisonniers de guerre interrogés par les juges instructeurs, commis à cet effet, donnent sur la force de leurs divers corps et sur les combinaisons stratégiques arrêtées entre leurs chefs, les renseignements les plus intéressants. L'ensemble des corps francs comprenait 133 compagnies à 50 hommes chacune, ce qui formerait un total de 11,040 hommes de toutes armes. La colonne partie de Zofingue (Berne) était divisée en deux brigades de deux bataillons chacune. Elle fut bientôt jointe par d'autres colonnes venues du Siéland bernois et de Soleure, parties de Hutteswyl et qui s'étaient réunies à Ettiswil, fortes ensemble de 4,000 hommes. L'armée radicale marchait précédée et flanquée de 1,200 carabiniers qui se vantaient de toucher leur homme à la distance de six cents pas. Était-ce de leur part forfanterie, ou leurs armes avaient-elles réellement cette portée, et leur tir cette justesse acquise par de longs et fréquents exercices, nommément aux tirs fédéraux? Dans ce dernier cas, à quelle cause supérieure au talent du tir faut-il attribuer l'impuissance de leur feu, au point que 1,200 tirailleurs portant chacun 40 cartouches (en tout 48,000), et appuyés de dix pièces d'artillerie, n'ont pu cartoucher la mort qu'à huit hommes? Car une nouvelle revue des rapports militaires des troupes lucernoises et auxiliaires a réduit à ce nombre les morts, parmi lesquels on paraît avoir d'abord compris trois soldats qui se sont retrouvés. Les six compagnies de carabiniers lucernoises et alliés ont eu — on ne s'explique pas trop dans le camp radical ni pourquoi, ni comment — plus d'habileté ou plus de fortune, bien que la moitié de ces braves n'aient pu prendre part au combat que le lundi 1^{er} avril. On s'étonnera bien davantage encore lorsqu'on saura avec quelle troupe petite de nombre, mais que multipliait une héroïque valeur, le général de Sonnegger a réussi à défendre dans la soirée du 31 mars la ville de Lucerne jusqu'à ce que le contingent fédéral d'Ury et de Zug, arrivé dans la nuit, ait pu prendre sa place dans la ligne de bataille.

Il est vrai que la ville, quand bien même, par suite de quelque effort plus courageux, elle serait tombée aux mains des hordes, serait infailliblement devenue leur tombeau, car défendue rue par rue, pied à pied et pont par pont (1),

elle aurait tenu assez longtemps pour donner au reste des catholiques le temps de revenir par eau; et alors, malheur à quiconque aurait appartenu aux corps francs. Aucun moyen de fuite ne leur serait resté, car toute l'enceinte du côté de la terre eût été cernée par le *Landsturm* et on n'aurait fait quartier à personne. On frémit lorsqu'on jette un coup d'œil sur la plupart des routiers qui ont été faits prisonniers s'ils eussent été maîtres de la cité seulement pendant une heure! Qui peut se faire une idée des fureurs qu'ils eussent exercées sur les propriétés et sur les personnes? Les chefs de ces bandes, qu'auraient-ils fait, qu'auraient-ils pu faire pour mettre leur responsabilité à couvert de tant d'horribles forfaits commis sur une population de frères? Ils s'en seraient déclarés fort touchés, mais ils auraient qualifié ces forfaits d'excès momentanés, inévitables à la guerre, et, en cette circonstance provoqués par la résistance insensée des *partisans et des affiliés aux Jésuites*. Gloire donc à Dieu et louanges éternelles à sa miséricorde, qui pour nous préserver de si cruels malheurs, a frappé nos ennemis d'irrésolution et de terreur, tandis qu'il animait d'un indomptable courage nos concitoyens et nos alliés.

On a trouvé sur les chefs des routiers, prisonniers à Lucerne, des correspondances originales qui établissent non seulement la connivence mais la coopération active de certains magistrats très haut placés dans leurs cantons, entre autres du sieur Welbel, préfet argovien de l'arrondissement de Muri et membre du Grand Conseil d'Argovie, du conseiller de régence, Curti de Saint Gall. “Ami! disait le premier, il faut que le coup soit porté, pour vous il n'est plus d'autre salut possible, et avant que les baïonnettes étrangères puissent arriver, vous aurez depuis longtemps achevé votre besogne!”

“Je ne veux pas m'ingérer à donner des conseils, mais il me paraît qu'il faudrait, s'il est possible, en finir avec Leu, Siegwart et Beutwini. Aurez-vous des auxiliaires de Berne et Zurich? cela serait fort désirable; ne fût-ce que pour l'effet moral que produirait leur assistance.

“Pourquoi le gouvernement de Lucerne n'appelle-t-il pas tout son monde sous les armes? A-t-il renoncé à son existence? La fortune ne peut vous manquer, si vous ne manquez de courage!” “Fais moi connaître par le retour de mon messager, verbalement ou par écrit, vos plans et la situation des choses. Ici, tout est dans l'attente, mais calme et tranquille.

“Adieu. Tout à toi.

WEIBEL (2).”

Cette lettre est datée de Muri, le 25 mars.

Je ne puis mieux terminer cette lettre que par le récit d'un trait qui fera connaître le beau caractère de nos fidèles alliés de Zug, caractère qui est celui de tous braves soldats catholiques. On rapportait en ville le corps d'un soldat du train à peine âgé de vingt ans et appartenant au contingent auxiliaire de Zug, qui venait de trouver la mort au combat du Gütisch. Sous la porte de la ville on fit halte, et la civière sur laquelle gisait le mort fut déposée par terre. Les guerriers zugois, encore tout animés de leur victoire, se groupèrent en silence autour du défunt, posant leurs armes victorieuses autour de leur brave compagnon et s'agenouillant avec une piété exemplaire; ils récitèrent tous un *Pater* pour le repos de l'âme de leur frère tombé victime de la défense de la religion et de la liberté. Dans la pensée de notre peuple, la religion et la liberté ne se séparent jamais; il les considère comme les suprêmes biens de l'humanité; mais la liberté n'est point ce que voudrait en faire le jacobinisme. Pour notre peuple, être libre c'est être volontairement soumis à l'autorité légitime.

On assure que des commissaires de Soleure doivent se présenter à Lucerne pour y réclamer la restitution de leurs pièces d'artillerie, qu'ils prétendent leur avoir été volées. On demeure confondu devant une pareille impudence, à laquelle il sera répondu de la manière convenable. Lorsqu'on se croit en force et assuré de la victoire, on coopère patemment au plus odieux attentat qui puisse être commis contre un Etat allié; a-t-on été battu, on n'est plus qu'un loyal confédéré. Tartufe en voudrait à ces gens-là de l'avoir ainsi dépassé, mais les pièces de Soleure figurent à l'arsenal de Lucerne, éternel monument d'ignominie pour les uns et de gloire pour les autres; et, si jamais elles retournaient à Soleure, ce ne sera que lorsque le canton aura repris son rang naturel dans l'union catholique.

POLOGNE.

—Nous apprenons, par plusieurs correspondances particulières, qu'une grande effervescence règne actuellement dans le royaume de Pologne, suite des mesures rigoureuses du gouvernement russe, qui continue ses persécutions contre le catholicisme et a fait opérer plusieurs arrestations.

Le gouvernement vient de décider qu'à l'avenir le clergé polonais ferait ses études dans le nouveau séminaire catholique de Saint-Petersbourg. Le discours que l'Empereur a adressé, dans une occasion récente, au directeur de ce séminaire, peut donner une idée des principes que l'on y inculquera aux jeunes ecclésiastiques: l'Empereur a dit qu'il ne souffrirait les prêtres catholiques que sous la condition qu'ils reconnaîtraient son primat et renonceraient à toute relation avec la cour de Rome.

Univers.

SARDAIGNE.

—Nous lisons dans le *Spéctateur de Dijon*:

“Quelques journaux ont fait mention d'un projet du roi Charles-Albert de rétablir le fameux ordre des chevaliers hospitaliers; on ajoute que ce monar-

(1) Lucerne a sur la pointe du lac qui entre dans la ville, et sur la Leuss, deux ponts couverts et fort longs, qui, coupés et de facile défense, auraient fourni, à la garnison repoussée du centre de la ville des points de ralliement et de résistance que les assaillants n'auraient pas facilement forcés.

(2) Cet individu s'est rendu fameux par l'odieuse conduite qu'en 1841 il a tenue dans l'affaire de l'abbaye de Muri. Pris et enfermé par les habitants soulevés, il fut alors sauvé par la protection de l'abbé; que, depuis, il poursuivit avec une incroyable fureur.

que a désigné plusieurs villes de ses Etats où les commanderies de ce nouvel ordre doivent s'établir.

« D'un autre côté, un journal de Paris (la *Démocratie pacifique*) démontre la nécessité de la création d'une marine spéciale et indépendante de toutes les grandes nations européennes pour vieillir spécialement à la répression de la traite.

« En rapprochant ces deux idées, nous en avons tiré la conclusion suivante :

« Si on n'avait pas follement détruit, vers la fin du dix-huitième siècle, l'institution des chevaliers de Malte, ou si on les avait rétablis en 1815, n'aurait-on pas pu s'en servir dans l'état actuel des choses ? Les nobles chevaliers, moins nécessaires aujourd'hui sur la Méditerranée à cause de la destruction de la piraterie, auraient pu s'établir sur l'île Sainte-Hélène, ou sur quelques points du littoral de la Guinée, du Congo, et s'occuper spécialement de la suppression de la traite des noirs.

« Cette marine étant tout à fait neutre et vouée spécialement à la sainte œuvre de la religion et de l'humanité, ne pourrait porter ombrage à aucune puissance, d'autant plus que les chevaliers seraient recrutés parmi toutes les nations catholiques.

« Ne peut-on raisonnablement désirer le rétablissement de cet ordre, en lui donnant pour mission spéciale de poursuivre les ignobles marchands de noirs et de protéger en même temps les missionnaires en Afrique ? — Nous convenons que, d'après la disposition des esprits en Europe, il y a peu d'espérance de voir réaliser ce beau rêve. Cependant, il faut convenir que les avantages seraient grands ; mais plus grandes peut-être en sont encore les difficultés.

« Toutefois, nous émettons cette idée en passant pour prouver surabondamment qu'il est plus facile de détruire les anciennes institutions que de les remplacer par quelque chose qui vaille mieux. »

TUNIS.

— On lit dans l'*Univers* :

Le retour à Tunis, du Vicaire-Apostolique de cette ville qui venait de recevoir le caractère épiscopal, sous le titre d'Evêque de Rosalia *in partibus*, a été salué avec joie par tous les Catholiques de la régence. Tous les fonctionnaires européens, toutes les personnes recommandables de la ville s'empressèrent d'aller saluer Mgr. de Rosalia, et lui témoigner la satisfaction qu'inspirait son retour.

Le contre-amiral Parseval, pendant sa station à Tunis, avait prié M. l'Abbé Bourgade de venir toutes les semaines passer deux jours sur ses vaisseaux. Ce désir fut un ordre pour le digne Ecclésiastique, et la conséquence a été que Mgr. de Rosalia, peu de temps après son arrivée, a dû venir à la chapelle de St-Louis donner la communion à soixante-dix matelots que l'Abbé Bourgade avait préparés à ce devoir. Cet acte de religion accompli sur le lieu même où St-Louis arbora, il y a six-cents ans, l'étendard de la foi, donne un démenti solennel aux fanfarons du philosophisme. Si le temps eût permis à l'Abbé Bourgade de répondre aux désirs de tous ceux qui réclament son ministre, le nombre des communions eût été quadruplé.

TURQUIE.

— La Porte vient encore de faire preuve d'une sage condescendance dans la question épineuse du Liban. Cet acte montre à la fois ses intentions pacifiques et la fausseté de la voie dans laquelle l'avaient engagée les puissances signataires du traité du 15 juillet 1810. La tranquillité avait disparu de la Montagne, et les administrateurs druses imposés aux villages d'une population mixte, avaient rencontré la plus vive résistance chez les Maronites. Comment en effet, pouvoir concilier deux races que séparent la religion, les coutumes et une antipathie accrue par les griefs qu'elles se reprochent réciproquement ? Pourquoi, surtout, vouloir humilier la nationalité maronite, plus forte, et jusqu'ici administrée par ses propres chefs, en la courbant sous l'autorité d'un chef druze ? Cette combinaison, trop inique pour être imputée à la politique anglaise, était plutôt, nous aimons à le croire, une invention de la vengeance de son agent, le trop célèbre Rose. Quatre années durant, les pauvres Maronites ont dû expier la faute d'avoir chassé ses missionnaires, les méthodistes, et brûlé leurs bibles.

Dans la note qui vient d'être remise aux représentants des cinq grandes puissances, la Porte avoue avec humanité qu'elle n'a pas voulu pousser à bout le désespoir des Maronites, ni en venir à l'effusion du sang. En conséquence, elle déclare que dans les cantons et villages mixtes, il y aura deux délégués, l'un maronite et l'autre druse, chargés de régler les affaires de leur communauté réciproque, et de recourir, en cas de doute ou de difficulté, au Pacha de Saïda. La politique de la France obtient ici une sorte de satisfaction, grâce à la négociation de son chargé d'affaires, M. His de Butinval ; seulement, nous craignons que la conservation de l'administrateur druse dans les lieux mixtes ne soit un ménagement inutile aux yeux des puissances qui s'étaient montrées favorables au premier arrangement, et qu'il ne faille bientôt une nouvelle modification. Si son pouvoir est réellement soumis au contrôle du délégué maronite, à quoi bon le maintenir ? S'il en est indépendant, rien n'aurait été changé. Donc il eût été plus simple de nommer deux administrateurs au lieu de deux délégués. C'est ce qu'on sera sans doute obligé de faire plus tard, et la mesure présente n'est qu'un de ces moyens conciliateurs permis au gouvernement turc pour ne pas heurter les susceptibilités entre lesquelles il se trouve délicatement posé et comme suspendu.

Univers.

NOUVELLES POLITIQUES.

FRANCE.

— On lit dans l'*Univers* :

Le roi des infiniment petits, le général américain Tom Pouce, fait déjà sensation à Paris. A peine arrivé dans la capitale, ce charmant nain est devenu le lion à la mode. Il n'avait pas mis pied à terre qu'il recevait quatre-vingts invitations aristocratiques. Voici la note qu'on communique à ce sujet à la *Démocratie pacifique* :

« Le général Tom Pouce, qui vient d'arriver à Paris, est logé dans un des plus brillants hôtels de la rue Saint-Honoré. Il est né en 1832, citoyen des Etats-Unis, dans le Connecticut, du légitime mariage de M. Bridgport avec Miss Stratton, tous deux de taille ordinaire. A sa naissance, Tom Pouce ou Tom Tumb, comme on l'appelle, avait à peu près le poids des autres enfants ; on le nomma Thomas.

« Aujourd'hui qu'il est âgé de treize ans deux mois et onze jours, Tom Tumb a la taille de vingt-cinq pouces anglais. Ses jambes sont grosses comme des goulots de minces bouteilles, ses bras comme des cigares à cinq sous, sa tête comme celle d'un chat, son corps comme une bouteille de Chamberlain ; bref, le nain Bébé, qui est embaumé au cabinet d'histoire naturelle de l'Ecole de médecine, est un tambour-major à côté de Tom Pouce.

« Tom Pouce est admirablement proportionné dans sa petite taille ; il est habillé très élégamment ; il porte une montre qui n'est pas plus grosse qu'une pièce de 50 centimes ; le lit dans lequel il couche est un peu plus grand que le carton d'un bureau. »

ESPAGNE.

— Une feuille ultra-progressiste de Madrid avait donné la nouvelle que le cabinet espagnol s'était occupé du mariage de la jeune Reine avec le fils de D. Carlos. De la part de cette feuille, une pareille assertion méritait fort peu de crédit ; mais aujourd'hui nous recevons à ce sujet d'un de nos amis de Madrid, parfaitement en mesure d'être bien informé, la lettre suivante, qui est digne de toute confiance :

« Il a été déjà question, nous écrit-il à la date du 1er mars, du mariage de la Reine dans les conférences des membres du Cabinet, et tout le débat a roulé sur le fils aîné de D. Carlos. Quelques voix ont appuyé cette combinaison, d'autres l'ont combattue avec chaleur. Mais les délibérations ont été enveloppées d'un tel mystère que rien de ce qui transpire au dehors ne se présente avec un caractère de certitude. Le parti semi-républicain exagère tout cela, et s'efforce à faire croire qu'une transaction a eu lieu entre les hommes du Gouvernement et ceux qu'il désigne sous le nom de carlistes ; mais ce n'est là que le langage de la colère déchaînée. Si nous en croyons, au contraire, l'*Heraldo*, journal du Gouvernement, les hommes de la situation actuelle ne reculeraient pas même devant les théories du *Clamor publico*, organe des Olozaea et des Madoz. Le clergé se voit maintenant espionné, bien que le ministre de grâce et de justice ait déclaré lui-même, de la manière la plus formelle, qu'il n'y avait que faussetés dans les accusations portées contre lui. On a ouvert une double enquête, par les soins de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique, à l'effet d'éclaircir ce qu'il y a eu de réel dans ces prédications réactionnaires dont on a tant parlé il y a peu de jours. En conséquence, les habitants du quartier de Madrid où est située l'église désignée ont été appelés à faire leur déclaration. Vous savez que rien ne m'est plus aisé que d'être instruit à fond de cette affaire : eh bien ! le fait est que l'orateur à qui l'on attribue le prétendu sermon sur les biens nationaux, n'a parlé dans ce sermon que des tentations : texte et sujet de son discours ; c'est là tout ce qui s'est passé dans l'oratoire du *Caballero de Gracia*. Le ministère est parfaitement informé de la chose ; et cependant je sais de source certaine que les agents de police ont l'ordre d'assister aux sermons et de faire des rapports. Comment trouvez-vous que l'on respecte ici cette parole de Saint-Paul : *Verbum Dei non est alligatum* ?

« Au sujet du Concordat, on ne sait rien de positif, même dans les cercles les mieux informés. M. Castillo y Ayensa est parti pour Rome muni de pouvoirs absolus, et l'on ajoute que tout est réglé, mais on ignore en quels termes.

« Le ministère ne tombe pas encore, comme on l'a dit ; mais, sans trop d'imprudence, on peut tenir pour certain qu'il périra sur la question du budget. »

Univers.

RUSSIE.

— Le *Bulletin des lois* de Saint-Petersbourg a publié, le 18—6 février, un ukaze qui a produit dans la capitale une assez pénible sensation. En voici le texte :

« La soumission successive des montagnards du Caucase, par laquelle la puissance de la Russie se consolide dans cette contrée, fait naître la nécessité d'y renforcer nos armées actives actuelles, sans affaiblir les forces nécessaires à nos besoins et au maintien de la dignité de l'empire. C'est pour cela que nous jugeons convenable d'avancer, pour cette année, le recrutement ordinaire des gouvernements (provinces) de la moitié orientale de nos Etats, et d'en fixer l'époque au mois de mars, au lieu du mois de novembre. Il commencera donc le 1er mars prochain et devra être inmanquablement terminé au 15 avril. — Nous ordonnons, pour cette fois, de prendre sept hommes sur mille. Nous avons adressé à cet égard un ukaze spécial au sénat dirigeant. — Donné en notre résidence impériale, le 3 février de l'an de Jésus-Christ 1845, de notre règne le vingtième. Signé : NICOLAS. »

On se demande si une levée si considérable, qui n'avait jamais eu lieu jusqu'ici en Russie, a réellement pour motif la guerre du Caucase, ou si cette

guerre ne fait que servir de prétexte à quelque autre dessein du Cabinet. Dans le premier cas, il faudrait croire que les armées de la ligne du Caucase ont souffert des pertes bien considérables puisqu'elles demanderaient de si grands renforts. Dans le second cas, la paix de l'Europe ne pourrait-elle pas se trouver plus ou moins prochainement menacée ? Quoi qu'il en soit, on est doublement frappé à Saint-Petersbourg de l'anticipation du recrutement et de son étendue, qui fera des brèches considérables dans la fortune territoriale de la noblesse des provinces qui en sont frappées. Jusqu'ici la proportion la plus élevée de la cote du recrutement était de cinq sur mille, et cette proportion déjà était difficile à supporter ; celle de cette année, qui vraisemblablement deviendra permanente, produira sur les propriétés des seigneurs et sur la jeune population mâle des villes et des campagnes les plus déplorable effets.

PRUSSE.

— On lit dans la *Gazette universelle de Prusse* du 20 mars, sous la rubrique de Dantziak :

« La diète provinciale a reçu plusieurs pétitions dans lesquelles on l'invite à solliciter du Roi une constitution d'états-généraux pour toute la monarchie. Ces pétitions ont été l'objet d'une discussion longue et approfondie. Plusieurs orateurs les ont combattues, en soutenant qu'il était inutile de rappeler au Roi un vœu qui s'était déjà généralement manifesté, et sur lequel il avait lui-même exprimé sa pensée d'une manière assez explicite ; d'autres ont au contraire, été d'avis que c'était pour la Diète un devoir de faire connaître le désir des populations et le mécontentement que leur cause l'inaccomplissement de certaines promesses. Il faut, ont-ils dit, déclarer à Sa Majesté que, pour rétablir l'accord entre le trône et la nation, le seul moyen serait de donner une constitution au pays. L'assemblée, adoptant ces dernières conclusions, a résolu, à une majorité de 62 voix contre 25, de transmettre au Roi les vœux des pétitionnaires, au moyen d'un mémoire, et d'y ajouter ce qui suit : « Le pays désire ardemment une constitution d'Etats-généraux, et il ne cessera de la solliciter que lorsqu'il l'aura obtenue. La Diète a déjà fait à Sa Majesté plusieurs communications dans ce sens, prenant toutefois en considération ce qui s'est passé pendant la session de 1843. La diète s'abstiendra de toute initiative de nature à empiéter sur la haute et sage appréciation de Sa Majesté, se bornant à se rendre l'interprète fidèle des vœux et des besoins des populations. La diète entretient le ferme espoir que Sa Majesté saura y satisfaire comme il convient. »

D'un autre côté, nous remarquons dans la *Gazette de Cologne* le paragraphe suivant : « Le Roi a, dit-on, le projet de donner une première extension à la constitution des Etats-généraux, en accordant au commerce et à l'industrie une représentation dans les Diètes provinciales. Sa Majesté aurait même chargé M. le comte d'Arnim, ministre de l'intérieur et de la police, de préparer un projet de loi *ad hoc*. »

— On écrit de Berlin à l'*Univers* le 22 mars :

« Le Roi de Prusse est de plus en plus flottant entre les influences contradictoires de MM. Bunsen et de Humboldt. Toutefois, la résolution de convoquer des Etats-généraux et de proclamer une constitution telle quelle, est définitivement prise ; peut-être sera-ce pour cette monarchie, livrée à un pêle-mêle d'idées et d'opinions si multiples et si opposées, le commencement de la fin. Ce qui peut sans doute surprendre, c'est de voir la noblesse en Silésie, dans la Lausace et la Prusse orientale, se mettre à la tête du parti démocratique. Toutefois, ce fait s'explique aisément, si l'on se rappelle que dans ces provinces la noblesse a vendu ses droits seigneuriaux ; n'ayant plus rien à perdre de ce côté, elle espère s'élever et grandir, portée par la vague révolutionnaire. »

AMÉRIQUE.

Mœurs de l'ouest. — La justice est si bien faite dans certaines portions du Missouri, dit l'*Abeille*, que les citoyens sont obligés de prendre eux-mêmes des mesures pour pourvoir à leur sûreté. Les associations de malfaiteurs ont amené la création d'une Association de Régulateurs, qui se chargent des fonctions de justiciers, et il en résulte des scènes effroyantes. Voici ce qu'on lit dans le *Reporter* de Saint-Louis du 27 du courant :

« Vendredi dernier, les Régulateurs, composés des plus respectables citoyens du comté de Lindoli, se rendirent à la maison d'un M. Turnbull, à environ huit milles du débarcadère de Bailly ; ils essayèrent d'y pénétrer, afin d'arrêter deux des fils de Turnbull, accusés de faire parti d'une bande de malfaiteurs qui commencent depuis six mois les plus grands désordres dans le comté. Ceux qui se trouvaient dans la maison résistèrent, il s'en suivit un combat général, pendant lequel un M. David fut tué par l'un des jeunes Turnbull ; il mourut au bout de quelques instans. Un M. Norris fut aussi frappé d'un coup de poignard à la tête, et l'on craint qu'il n'en revienne point ; une troisième personne, appartenant aussi aux Régulateurs, a été légèrement blessée. L'un des Turnbull a été blessé au col, l'autre à la cuisse, assez grièvement pour que leurs jours soient en danger. Ce sont des jeunes gens de seize à vingt ans. Les Régulateurs, dit-on, sont décidés à exterminer toute la famille. »

FELIX CHAULIN,
OU LES SUITESDE LA NEGLIGENCE DES PARENTS
DANS L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANS.

Félix Chaulin était né en 1800, sur la paroisse de Saint-Gervais, à Paris ; son père était garçon tailleur et sa mère exerçait l'état

d'ouvrière modeste dans un fort magasin de la rue Saint-Antoine : envoyé en nourrice à la campagne, le lendemain de sa naissance, il n'en revint qu'au bout de deux ans, lorsqu'une petite sœur qui venait de lui naître, alla prendre sa place. Trop occupés de leurs plaisirs et de leur travail, ses parens ne prirent de lui, jusqu'à l'âge de huit ans, d'autres soins que celui de lui donner à boire et à manger, sans oublier toutefois de le fouetter quand il faisait trop de bruit, qu'il cassait quelque chose dans la chambre, ou qu'il avait abîmé ses affaires ; à cette époque, ils l'envoyèrent apprendre à lire et à écrire dans l'école qu'ils trouvèrent le meilleur marché ; à douze ans, il fit sa première communion, et dès le lendemain son père lui mettant une aiguille en main, lui apprit que son bon tems était passé et qu'il fallait maintenant qu'il travaillât, s'il voulait continuer à manger. Cette déclaration ne fit pas un grand plaisir au jeune Félix, qui eût beaucoup mieux aimé ne pas interrompre la vie joyeuse qu'il menait avec tous les petits polissons du quartier ; mais il savait déjà ce que pesait le bras de son père et il obéit sans répliquer.

Il passa ainsi, moitié en travaillant, moitié en libertinant, les six années qui suivirent ; pourvu qu'il rapportât exactement à la maison, à peu près ce qu'il devait gagner, ses parens ne lui faisaient aucun reproche : tout occupés qu'ils étaient du soin de pourvoir à leurs besoins et à leurs amusemens, ils ne songeaient pas à s'inquiéter de la conduite de leur fils, de ses mœurs, des habitudes qu'il contractait, des liaisons qu'il formait. Ces deux malheureux qui n'avaient pas reçu plus d'éducation qu'ils n'en donnaient à leurs enfans, croyaient n'être dans ce monde que pour boire, manger et se divertir autant qu'ils le pourraient, et pourvu que leur fils sût travailler de manière à s'assurer en tout tems moyens de boire et de manger, ils s'imaginaient avoir rempli envers lui toutes les obligations que leur imposait la nature ; ou plutôt, d'après la légèreté de leur conduite, nous serions tenté de croire que, même cette pensée toute simple ne leur vint jamais à l'esprit ; n'ayant pas de quoi nourrir leurs enfans à rien faire, ils les faisaient travailler, tout simplement afin de profiter du produit de leurs journées.

On conçoit aisément quels durent être les principes et les mœurs de Félix Chaulin et de sa sœur Maria, ainsi livrés à eux-mêmes, dans un âge où notre inexpérience a si grand besoin d'un guide qui nous apprenne à discerner le bien du mal, qui nous engage et nous exerce à pratiquer l'un et à fuir l'autre : il ne faut pas non plus être grand prophète pour prévoir quelles durent être les suites fâcheuses de cette coupable négligence de leurs parens. Les détails de l'histoire de Maria ne nous sont pas connus ; mais nous avons appris par un de ses compagnons ceux qui regardent le malheureux Félix, et nous avons cru qu'il serait utile de les consigner dans ce recueil, pour augmenter encore, dans l'âme des personnes qui le liront, tout le mépris et toute l'horreur dont nous aimons à les croire pénétrés pour l'impiété et le libertinage.

Les sentimens irréguliers qu'il avait entendu ses parens manifester à chaque instant, les plaisanteries qu'ils se permettaient sans cesse contre la religion et contre ses pratiques les plus respectables, l'avaient facilement persuadé qu'elle ne pouvait être que l'apanage des sots, ou, tout au plus, comme le disait monsieur son père, le garçon tailleur, bonne pour maintenir le peuple : des discours semblables qu'il avait ensuite entendu tenir dans les guinguettes et dans les cabarets où il passait régulièrement tous ses dimanches et ses lundis, l'avaient tellement fortifié dans cette opinion, que, s'il arrivait qu'on parlât devant lui d'un homme religieux, il ne pouvait s'empêcher de hausser les épaules de pitié, quand toutefois il ne lançait pas quelques gros blasphèmes ou quelques horribles imprécations, qu'il prenait sans doute pour des traits d'esprit ou pour des raisons démonstratives.

Avec d'aussi belles dispositions et ayant continuellement sous les yeux l'exemple de ses parens qui sacrifiaient tout à leurs plaisirs, Félix ne tarda pas à se persuader qu'il n'avait autre chose à faire sur la terre, que d'y passer sa vie le moins tristement qu'il le pourrait, et que le travail n'était une nécessité que parce qu'il donnait de l'argent avec lequel on s'amusa. Dès qu'il eut une fois découvert ce beau principe et qu'il commença à ne plus craindre les coups de son père, il voulut agir en conséquence : « Puisque mes parens m'entretennent, se dit-il, qu'ai-je besoin de me tuer à travailler et de perdre ainsi les plus belles années de ma vie ? ils voudraient bien gagner sur moi pour en avoir plus à dépenser pour leur compte, mais j'aime bien mieux le dépenser moi-même. » Se conduisant donc d'après cette réflexion, qu'il trouvait toute naturelle, il commença à prendre un peu plus de ce qu'il appelait du bon tems et à ne plus rendre ses comptes aussi exactement, ayant soin de se garnir le gousset, avant de rendre à ses parens le produit de sa semaine : ceux-ci ne trouvèrent

rent pas la chose plaisante, et pour la première fois, ils lui firent des reproches de ses débauches et de sa paresse; l'un d'eux même, l'histoire ne dit pas si ce fut le père ou la mère, osa lui parler de vertu et le menacer de l'Être suprême qui le punirait de son ingratitude: Félix partit d'un grand éclat de rire, et pour ne pas laisser douter de l'effet que cette morale inattendue avait produit sur lui, il passa deux jours entiers dans les cabarets, sans rentrer à la maison: "Sont-ils bons mes parens, se disait-il? parce que je ne me laisse pas tondre d'assez près, ils me parlent de la vertu et de l'Être suprême dont ils s'étaient assez joliment moqués jusqu'à ce jour; il faut qu'ils me prennent pour un bien grand benêt: mais je leur montrerai que je ne le suis pas, et que j'ai profité de leurs leçons."

A dater de ce moment, les deux époux qui, jusque-là, n'avaient guère eu à se disputer qu'entre eux, eurent la distraction d'un nouveau sujet de querelle avec leur fils qui s'opiniâtrait chaque jour de plus en plus à diminuer de la part qu'il leur faisait du produit de son travail: cette conduite les irritait d'autant plus, que leur passion pour les plaisirs, qui ne s'était pas ralentie avec l'âge, leur avait fait contracter plusieurs dettes dont on sollicitait vivement le remboursement, et qui, devenant bientôt connues dans tout le quartier, firent cesser le crédit qu'ils avaient jusqu'alors obtenu chez divers fournisseurs. La mère qui, pièce à pièce, avait mis tous ses plus beaux effets au Mont-de-Piété, et n'en pouvait retirer aucun, tomba malade de chagrin de ne pouvoir plus paraître habillée selon ce qu'elle appelait sa condition; cette maladie exigeant de grands soins et quelques dépenses, son mari ne voulut pas en faire les frais; son fils et sa fille se montrèrent aussi durs envers elle, et la belle modiste qui avait si souvent fait pâlir de jalousie, par l'élégance de sa toilette, toutes les beautés du quartier, fut conduite à l'hôpital, où elle languit pendant trois mois, au bout desquels elle mourut dans les regrets et le désespoir.

Le deuil ne fut pas long dans sa famille: comme on voit un chien se détourner du corps inanimé de son compagnon, pour courir avec la même joie s'emparer d'un os qu'on lui présente, ainsi Chauvin et ses enfans qui, dépourvus de tout sentiment religieux, se croyaient nécessairement de la même nature que les bêtes, oublièrent la pauvre défunte, pour courir, chacun de leur côté, dès le dimanche suivant, à leurs plaisirs d'habitude: seulement ils eurent la précaution d'aller dans des lieux où ils n'étaient pas connus: toutefois, ils ne purent réussir à cacher une conduite aussi révoltante; elle fut divulguée et l'horreur qu'elle inspira fut si grande et si générale, que, se voyant montrés au doigt et conspués par tout le monde, ils prirent le parti de changer de quartier.

Mais ils avaient beau fuir, ils ne pouvaient échapper aux terribles conséquences des vices qui les dominaient. Leurs folies et l'inexpérience de Maria, beaucoup plus occupée de sa toilette et de ses amoureux, que des soins du ménage, firent tellement éclater en peu de tems la misère et la mésintelligence chez eux, qu'ils furent obligés de se séparer, et de chercher, chacun de leur côté, meilleure fortune ailleurs.

Félix le seul de cette coupable famille sur lequel nous ayons des renseignemens complets, se réjouit d'abord d'une circonstance qui le rendait maître de ses actions; mais sa joie fut de courte durée; car après avoir pris avec soin tous les arrangemens que lui rendait nécessaires ce changement d'existence, il reconnut qu'il lui resterait moins d'argent pour ses plaisirs, qu'il n'avait habitude d'en dépenser; il prit cependant son parti gaiement, se consolant de ce petit malheur par la pensée de la plus grande liberté dont il allait jouir. Comme il compensait par son adresse et son habileté le peu de tems qu'il donnait au travail, il n'en manquait jamais, et ses maîtres avaient toujours grand soin de l'en entretenir et de le bien payer, afin de ne pas lui donner occasion de les quitter. Malgré ces avantages dont il eût pu profiter pour s'assurer une honnête aisance, il était toujours sans le sou, et souvent réduit, pour achever sa semaine, à mettre en gage son habit des dimanches; mais cet état de gêne ne dura pas; une heureuse circonstance vint le mettre dans une position qu'il ambitionnait depuis longtems.

A l'école de sa mère, qui, d'abord femme de chambre, puis modiste, avait eu l'occasion de se façonner à un certain jargon qui tenait le milieu entre celui du peuple et le langage poli de la société, il avait retenu quelques phrases et pris quelques manières qui, cultivées par le valet de chambre d'un pair de France, avec lequel il avait fait connaissance, lui donnaient une apparence de bon ton. Un tailleur du Palais-Royal, qui avait besoin d'un garçon de boutique, chargé d'engager les passants à entrer et de leur vendre les marchandises du magasin, crut trouver en lui un sujet digne de remplir ces deux honorables fonctions, et il les lui confia.

Félix Chauvin, ainsi parvenu à un emploi qui doublait ses profits, et le mettait en rapport avec tous les élégans de la capitale, ne mit plus de bornes à son impertinence et à son goût pour les plaisirs; aux vices qu'il avait déjà, il ajouta celui de la fatuité, si ridicule, même dans les hautes classes, et qui l'est bien plus encore chez un homme dans sa position. Les journaux qu'il commença à lire à cette époque, et parmi lesquels il choisit de préférence ceux qui étaient le plus connus par leurs principes impies et démagogiques, lui forcèrent la tête d'idées républicaines et anti-sociales; de sorte que si jusqu'à ce jour il avait pu se croire savant en religion, parce qu'il jurait, sacrail et blasphémait sans honte tout ce qu'elle a de plus saint, il put alors se regarder aussi comme un profond politique, parce qu'il savait invoquer la liberté, détester la tyrannie, mépriser la noblesse, injurier les royalistes, proclamer l'égalité et réclamer la licence. Chaque soir le voyait, tout fier des produits de sa journée, prenant sa demitasse dans l'un des cafés du Palais-Royal, lisant son journal et faisant sa partie de dominos, quand toutefois, il ne trouvait pas quelque connaissance, ou quelque étranger disposé à rire de ses obscénités, ou de ses propos impies et séditieux; car il préférait ce genre d'amusement à tout autre, comme plus propre, selon lui, à faire briller son esprit et à le faire passer pour un homme de bonne compagnie.

Les sots, dit-on, sont en plus grand nombre que les hommes raisonnables, et il faut le croire quand on pense que Félix reçut à ce métier plus d'applaudissemens que de mortifications. Cependant, pour l'honneur de l'espèce humaine, nous aimons à apprendre à nos lecteurs qu'il en reçut aussi quelques-unes, et qui lui furent d'autant plus sensibles qu'il était plus gâté par ses triomphes précédens. Un jour entre autres, qu'il plâtrait sur ce qu'il appelait la bonhomie de ceux qui croient au paradis et à l'enfer, et qu'il disait sur ce grave sujet les plus jolies choses du monde, un étranger d'environ soixante ans, qui l'entendit, résolut de s'opposer à l'effet que pouvaient produire sur ses auditeurs d'aussi horribles plaisanteries, et l'interrompant au milieu de son discours, il lui dit: "Vous ne croyez donc pas, Monsieur, que vous ayez une âme qui survivra à votre corps.— Ah! la bonne farce! répondit Félix en riant aux éclats; une âme qui survivra à mon corps! c'était précisément ça que disait ma vieille grande tante.—De sorte que vous n'y croyez pas, continua l'étranger?—Non, vraiment, pas le moins du monde.—Eh bien! dit celui-ci, en se remettant tout tranquillement à lire son journal, vous n'êtes donc qu'une bête.—Monsieur! vous m'insultez.—En aucune manière, c'est vous qui vous êtes condamné; en niant votre âme, vous vous êtes nécessairement rangé dans la classe des brutes, et c'est de vous même que j'ai appris que vous n'étiez qu'une bête."

La suite au prochain numéro.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à ST. ATHANASE, une EGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur; les murs devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et la SACRISTIE de 34 pieds de long, sur 26 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu, St. Athanase 15 avril 1845.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du
CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRIS pour l'année, et CINQ PIASTRIS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire ce Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. — On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DURUY, } PRÊTRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.